

**REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE**

Union- Discipline- Travail



COMITE NATIONAL DE SURVEILLANCE  
DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA TRAITE,  
L'EXPLOITATION ET LE TRAVAIL DES ENFANTS (CNS)

COMITE INTERMINISTERIEL DE LUTTE  
CONTRE LA TRAITE, L'EXPLOITATION  
ET LE TRAVAIL DES ENFANTS (CIM)

**Atelier de renforcement des capacités  
du corps préfectoral sur la traite  
et les pires formes de travail des enfants**

**Yamoussoukro : 27 au 29 septembre 2012**

**RAPPORT DE SYNTHÈSE**

Du 27 au 29 septembre 2012 s'est tenu à l'hôtel Président de Yamoussoukro, un atelier d'information, et de sensibilisation du corps préfectoral, sur la problématique de la traite, l'exploitation et les pires formes de travail des enfants.

Cet atelier avait pour objectif de permettre aux membres du corps préfectoral, de disposer d'informations et de connaissances nécessaires à la conduite efficace des opérations de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants au niveau local.

Ont pris part à cet atelier, les Préfets en fonction de tous les départements administratifs de la Côte d'Ivoire.

Quatre (4) temps forts ont marqué cette rencontre :

1. La cérémonie d'ouverture ;
2. Les séances en plénière ;
3. Les travaux de groupe suivis de restitutions ;
4. La cérémonie de clôture.

### **1. La cérémonie d'ouverture**

Elle a eu pour cadre, la salle ALABO de l'hôtel Président de Yamoussoukro. Elle a été présidée par Monsieur **Gilbert KAFANA KONE**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité, Président du Comité Interministériel de Lutte contre la Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants.

La cérémonie d'ouverture a aussi enregistré la présence du Docteur **Raymonde COFFIE GOUDOU**, Ministre de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, Vice-Présidente du Comité Interministériel et de Madame **YAO Patricia Sylvie**, Directrice de Cabinet de la Première Dame de la République de Côte d'Ivoire et Secrétaire Exécutive du Comité National de Surveillance des Actions de Lutte contre la Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants.

Etaient également présents à cette cérémonie :

- Monsieur **EPONON ASSOUMOU André**, Préfet de Région, Préfet de Département de Yamoussoukro

- Monsieur **Kouacou Gnrangbé Kouadio Jean**, Maire de la commune de Yamoussoukro ;
- Monsieur **KOFFI Octave**, Vice-Gouverneur du District Autonome de Yamoussoukro ;
- Monsieur **Boua Bi Sémien Honoré**, Directeur International de Projet BIT/IPEC ;
- Madame **Laetitia Bazzi-veil**, Chef de la Section Protection de l'Enfance à l'UNICEF ;
- Les représentants de plusieurs Ministères membres du Comité Interministériel ;
- Les représentants de plusieurs Organisations Non Gouvernementales nationales, membres du Comité National de Surveillance ;
- Les Autorités coutumières et religieuses ;
- Ainsi que les représentants de coopératives agricoles.

Trois allocutions ont été respectivement prononcées par Monsieur **KOUACOU GNRANGBE KOUADIO Jean**, Maire de la commune de Yamoussoukro, Madame **YAO Patricia Sylvie**, Directrice de Cabinet de la Première Dame de la République de Côte d'Ivoire et Secrétaire Exécutive du Comité National de Surveillance, Monsieur **Gilbert KAFANA KONE**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité.

Tous ont rendu un hommage appuyé à Madame **Dominique OUATTARA**, Première Dame de la République de Côte d'Ivoire, Présidente du Comité National de Surveillance, pour son engagement soutenu en faveur de la protection des enfants en général et la lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants en particulier.

Ils ont également remercié les partenaires internationaux et nationaux, particulièrement le BIT et l'UNICEF, pour leur appui constant au gouvernement dans cette lutte pour l'éradication du phénomène.

Il a procédé à l'ouverture solennelle de l'atelier de renforcement des capacités du corps préfectoral sur la traite et les pires formes de travail des enfants.

## **2. Les exposés en plénière**

Les plénières ont été présidées par Monsieur **BOUA BI SEMIEN Honoré**, Président du comité scientifique de l'atelier.

Il a, dans un propos introductif, fait le cadrage de l'atelier. Monsieur **BOUA BI SEMIEN Honoré**, a présenté les objectifs et les résultats attendus de l'atelier. Aussi, a-t-il indiqué que l'atelier vise à :

- renforcer les connaissances des Préfets sur le cadre conceptuel, juridique et institutionnel de la problématique de la traite et des pires formes de travail des enfants.
- renforcer les connaissances des Préfets sur le contenu du Plan d'Action National 2012-2014 de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants et sur les mécanismes de suivi-évaluation ;
- renforcer également la connaissance des Préfets sur la coordination des actions de lutte contre la traite et le travail des enfants.

A l'issue de ce cadrage, un film réalisé par l'Organisation Internationale du Travail sur le travail des enfants dans le monde a été projeté. Ce film a montré les conditions pénibles auxquelles sont exposés les enfants travailleurs dans le monde.

Deux communications ont été prononcées en plénière. La première a porté sur le cadre général de la protection des enfants en Côte d'Ivoire et a été animé par Madame **Laetitia BAZZI-VEIL**, Responsable de la section Protection de l'enfance de l'UNICEF.

Cette présentation a été l'occasion pour les participants, de mieux cerner la notion de protection des enfants ainsi que les différents niveaux de responsabilité des acteurs. Elle a axé son propos sur :

- Les données de départ de l'action publique en matière de protection de l'enfant ;
- La réalité des abus et violences faites aux enfants en Côte d'Ivoire ;
- L'ampleur du travail des enfants en Côte d'Ivoire selon l'Enquête Nationale sur le Niveau de Vie des Ménages (ENVN), une étude menée en 2008 par l'INS avec l'appui du BIT ;

- La position relative de la protection de l'enfant dans l'ensemble des politiques pour l'enfance ;
- La chaîne de responsabilités en matière de protection de l'enfance, notamment le rôle de l'Etat ;
- Les principaux rôles sectoriels dans la protection de l'enfant ;
- Les principaux rôles des Préfets dans la lutte.

La deuxième communication a été prononcée par Monsieur **Amany Konan**, Consultant national en matière de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants au Cabinet de la Première Dame. Cette présentation a porté sur le Plan d'Action national 2012-2014 de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants et les mécanismes de suivi-évaluation. Il a également présenté le cadre institutionnel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants.

La présentation de Monsieur **Amany KONAN**, a permis aux participants de s'imprégner du nouveau cadre institutionnel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants des enfants, mise en place par le Président de la République SEM Alassane OUATTARA. Il s'agit du Comité Interministériel et du Comité National de Surveillance.

La présentation portant sur le Plan d'Action National à permis aux participants, de s'imprégner également des actions de remédiation planifiées sur la période 2012-2014 pour réduire de façon significative le phénomène de la traite et du travail des enfants en Côte d'Ivoire.

Ces présentations ont suscité des échanges et permis aux participants de formuler quelques recommandations.

## **2. Les travaux en atelier**

Ils ont porté sur quatre thèmes.

Le premier était relatif au :

- *cadre conceptuel et juridique international de lutte contre la traite et le travail des enfants ;*

La présentation de ce thème a permis de passer en revue des concepts clés liés à la problématique du travail des enfants, notamment :

- La notion d'enfant
- le travail des enfants,
- la traite des enfants,
- l'exploitation des enfants
- et le travail forcé.

Les conventions 138 et 182 de l'OIT, respectivement sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et les pires formes de travail des enfants ont également été examinées.

Les échanges ont fait ressortir les engagements de la Côte d'Ivoire, notamment sur les :

- l'âge minimum d'admission à l'emploi;
- la question de l'apprentissage ;
- les travaux communautaires ;
- la conformité du droit aux réalités locales.

Les participants ont particulièrement insisté sur le fait que l'apprentissage de l'enfant ne doit pas être détourné et servir de prétexte à son exploitation.

Le deuxième thème concernait :

- *Le cadre normatif national de la lutte contre la traite et le travail des enfants ;*

Il a été l'occasion d'évoquer les dispositions juridiques pertinentes en matière de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants.

L'ensemble des textes étudiés interdisent le travail précoce des enfants, la traite et l'exploitation des enfants.

Les participants ont manifesté, à l'occasion des échanges sur ce thème, un intérêt particulier pour à l'arrêté n°009/MEMEASS/CAB du 19 janvier 2012 révisant l'arrêté n°2250 du 14 mars 2005 portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de 18 ans ainsi que pour la loi spécifique sur la traite et le travail des enfants.

Le troisième thème présenté est :

- ***Le système de prise en charge des enfants victimes de la traite et de pires formes de travail;***

Les échanges autour de ce thème ont permis aux participants de comprendre que la prise en charge des enfants victimes de traite et d'exploitation, s'opère suivant un mode d'intervention multiforme qui exige des différents acteurs, une complémentarité dans leurs interventions.

Les axes d'intervention principaux sont :

- l'identification ;
- la détection ;
- le signalement ;
- les actions de réhabilitation de l'enfant victime.

Le système de prise en charge doit être un système intégré qui met en rapport de façon complémentaire l'ensemble des secteurs alliés.

Le dernier thème développé était relatif à :

- ***La coordination des interventions dans le cadre du Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI).***

Les participants se sont familiarisés au Système d'Observation et de Suivi du Travail des Enfants en Côte d'Ivoire. Cet exposé leur a permis de comprendre que le SOSTECI est un mécanisme fondamental pour assurer le contrôle du travail des enfants, à travers l'identification, la protection, la prévention, la gestion des données y afférant.

Ce système comporte plusieurs objectifs spécifiques destinés à créer ou redynamiser les comités locaux de protection des enfants, à renforcer leurs capacités, à suivre et évaluer leurs interventions.

Ses principales activités consistent en l'identification, la référence, la contre référence, la prévention, la protection, la gestion des données et l'évaluation. La mise en place de ce système est recommandée par la Convention n°182 de l'OIT relative aux pires formes de travail des enfants ratifiée par la Côte d'Ivoire.

Ces différentes présentations ont suscité des échanges et permis de recueillir les contributions des participants en vue de mieux appréhender leur rôle dans la mise en œuvre au niveau local, de la politique du Gouvernement en matière de lutte contre la traite, l'exploitation et les pires formes de travail des enfants.

*A l'issue de la rencontre, les participants ont formulé les recommandations suivantes :*

**A l'endroit du Gouvernement :**

- Renforcer les capacités opérationnelles des acteurs (Corps préfectoral, Magistrats, Inspecteurs du Travail, Policiers...), en matière de défense des droits de l'enfant ;
- Augmenter le nombre d'Inspecteurs du Travail et des travailleurs sociaux et faire en sorte que chaque Département en soit doté, pour le suivi de l'application des textes ;
- Renforcer la collaboration avec les chancelleries (Ambassades et Consulats) des pays étrangers (CEDEAO) dans la prise en charge des victimes ;
- Vulgariser dans les meilleurs délais les lois et toutes les mesures spéciales prises dans le cadre de la protection des enfants y compris la lutte contre la traite et le travail des enfants auprès des autorités préfectorales et judiciaires dans le souci de garantir leur mise en œuvre ;
- Prendre un arrêté interministériel autorisant la création de comités locaux de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants ;
- Intégrer au secrétariat technique du Comité Interministériel un représentant du Ministre en charge de l'Intérieur.
- Rendre l'école obligatoire et gratuite pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans.

**A l'endroit du corps préfectoral :**

- Associer les communautés d'origine des enfants aux charges afférentes à leurs séjours en attendant leur retour dans leurs familles ;
- Impliquer les communautés dans les actions de prévention contre la traite des enfants et celles relatives à la prise en charge des victimes ;
- Impliquer les chefs de communautés dans la lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants



- Mettre en place des comités de veille et de protection des enfants au niveau local ;
- Elaborer des Plan d'Action Régionaux de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants, en lien avec le Plan d'Action National ;
- Produire périodiquement des rapports par les inspecteurs du travail ;
- Appeler à une application effective des mesures de répression des auteurs de traite, exploitation et pires formes de travail des enfants.

**Au terme de cet atelier, les préfets de Cote d'Ivoire tiennent :**

- ✓ A exprimer leur totale satisfaction au comité d'organisation pour la qualité de la prise en charge dont ils ont été l'objet durant le séjour.
- ✓ Ils font une mention spéciale à Madame la Directrice du cabinet de la Première Dame pour l'encadrement respecté et relèvent à titre exceptionnel, la mise en place pour une première, d'une prise en charge médicale des participants.
- ✓ En outre, ils ont hautement apprécié la présence constante à tous les modules de formation, de Madame Raymonde COFIE GOUDOU, Ministre de la Famille, de la Femme et de l'Enfant.

Fait à Yamoussoukro, le 29 septembre 2012  
L'atelier